

**10<sup>ème</sup> Enquinoise**  
**Guarbak Aventure**

Enquin lez Guinegatte  
 Salle des Fêtes d'Enquin les Mines  
 Latitude : 50.587019 | Longitude : 2.292322

**VENDREDI 9 MARS** **DIMANCHE 11 MARS 2018**

Dès 19h **Nocturne** **Dès 7h30**

VTT de 20 à 65 kms 5 €  
 Marche de 8 à 21 kms 4 €  
 Cyclo de 30 à 70 kms 3 €

Marche 9 kms 4 €  
 VTT 34 kms 5 €

Passage sur le terri! Lavage vélo Barbecue

**LES CLAPPES IN SPECTACLO**

Mame Catoire  
 Graziella  
 Daniel LAPOTRE  
 René BOULOGNI

**On dit ça... On dit rien!!! Hein!**

ENQUIN LEZ GUINEGATTE  
 Salle des Fêtes d'Enguinegatte  
 Dimanche 18 mars 2018 à 15 H  
 Ouverture des portes à 14 H  
 Tarif: 6 € Demi tarif de 12 à 18 ans. Gratuit jusqu'à 11 ans

Sté de chasse d'Enquin Sté de chasse d'Enguinegatte

**CMJ Hauts-de-France PROPRES**

#hdfpropres  
 Ensemble, nettoyons notre région

**17 mars**

Mobilisez-vous  
**ENQUIN LES MINES**  
 9h Salle des fêtes  
**ENGUINEGATTE**  
 9h Place

**PHOTOS SOUVENIR...**

**Assemblée Générale du Club de Loisirs**

**Fête du jeu**

**ENQUIN LEZ GUINEGATTE**

Votre bulletin d'informations

## EDITO



Mesdames, Messieurs,  
 La municipalité met en place une politique d'aide et d'accompagnement aux professionnels et aux ménages de notre commune.

**Professions artisanales et commerciales :**  
 Lors de sa réunion du mercredi 21 février 2018, le conseil municipal a décidé d'apporter un fonds de concours à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux limité à 2000 € aux porteurs de projets. Cette somme viendra en complément de la même dotation versée par la CAPSO compétente en matière de développement économique. Les critères d'éligibilité sont détaillés dans les échos du conseil.

**Professions agricoles :**  
 Lors de cette même réunion le conseil municipal a voté l'exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière sur le non bâti pour une durée de 3 ans pour les jeunes agriculteurs s'installant sur la commune sous réserve d'être éligible aux aides à l'installation de l'Etat.

**Politique en faveur des ménages :**  
 Le conseil municipal a voté un abattement général à la base de 7% de la part communale de la taxe d'habitation et ce sans attendre la mise en place de la réforme décidée par l'Etat sur ce sujet.

Pour les acquisitions foncières en vue de la réalisation d'une maison neuve, la suppression de la taxe locale de participation pour voirie et réseaux (PVR) en place sur l'ex commune d'Enquin les Mines, a été votée par le conseil municipal le 5 mai 2017.

Lors de la prochaine réunion de conseil nous proposerons aux élus de délibérer sur la mise en place de mesures financières visant à accompagner l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédant.

Par ailleurs comme nous nous y étions engagés aucune augmentation du taux des parts communales des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) n'a été faite depuis 2014 et n'est pas envisagée jusqu'en 2020 hormis le lissage mécanique d'harmonisation prévu sur 12 ans suite à la création de la commune nouvelle au 1 janvier 2017.

Hervé Dupont  
 Maire d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Mars 2018

Les Echos du conseil

AGENDA

**enedis**  
 L'ELECTRICITE EN RESEAU  
 Attention coupure de courant pour travaux

Mardi 13 mars de 8h30 à 16h30  
 Rue du Transval et rue du Vaudas  
 Mercredi 14 mars de 8h45 à 11h45  
 N°33,36,39,41 rue des écoles  
 N°6,7,10,12 rte d'Erny  
 N°1 rue de St Pol et 2 rue du Calvaire

# LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 21 février 2018

## Plan Départemental d'actions de sécurité routière

La commune d'Enquin lez Guinegatte s'est dotée d'un projet de territoire décliné en actions. Elle y a inscrit en objectif **l'amélioration de la circulation des personnes notamment en renforçant la sécurité routière.**

**Dans le cadre d'un appel à projet PDASR lancé par la Préfecture du Pas de Calais les élus ont décidé d'y inscrire une opération sécurité routière qui se déclinera en actions à court et long terme.**

### Actions à court terme

**Enjeu N°3 :** Les jeunes – OA n°1 : Poursuivre la dynamique existante d'accompagnement et de soutien dans la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière à l'école, au collège et au lycée

**Enjeu N°5 :** Le partage de la voirie – OA n°3 : Sensibiliser les piétons et les cyclistes sur leur propre comportement et leur responsabilité

**Enjeu N°4 :** Les seniors – OA n°3 : Organiser des actions de remise à niveau théorique et pratique du code de la route

### Actions à long terme

**Enjeu N°7 :** La vitesse- OA n°2 : Intensifier les actions de contrôles

Le partenariat mis en place avec la Gendarmerie de Fauquembergues fin 2017 a permis de cibler et d'intensifier les contrôles de vitesse en s'appuyant sur les relevés des radars installés sur le CD 77 qui lui sont transmis régulièrement

En s'appuyant sur l'efficacité de cette action, la commune souhaite poursuivre dans cette voie et installer deux nouveaux radars pédagogiques sur le CD 159 (rue des Templiers et rue de la Fosse 1 à Fléchinelle) ainsi qu'un radar pédagogique mobile.

### Financement

Action à court terme:	2 000.00 €
Action à long terme :	8 173.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 173.26 €</b>

Demande de subvention au titre du PDASR (80%) : 8 138.61 €

## Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs

Introduit par la loi ALUR du 24 mars 2014 pour les EPCI dotés de la compétence Habitat, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID ou PPGD) définit, pour une durée de 6 ans, les mesures destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs.

Sur le territoire de la CAPSO, il prévoit :

- La mise en place d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social organisé dans des lieux physiques (bailleurs, communes, GUIH, Maisons de services publics), répartis de sorte que chaque habitant réside à moins de 15 kms d'un lieu d'accueil, et par le biais d'outils numériques (portail CAPSO par exemple),
- Un travail de qualification du fonctionnement des résidences de logements sociaux, visant à déterminer si la résidence vit bien ou pas et à orienter les choix pour l'attribution des logements, avec chaque bailleur social et chaque commune,
- La création d'une commission d'examen des situations complexes visant à échanger sur des situations de ménages qui ne trouvent pas de solution de relogement dans les dispositifs existants et à identifier une ou des solutions individuelles à mettre en œuvre,
- la concertation avec les partenaires sociaux chargés de piloter les dispositifs sociaux d'accès et de maintien dans le logement afin qu'ils participent au rééquilibrage du peuplement au sein des quartiers et des communes du territoire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

✓ **De donner un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.**

✓ **Sollicite la modification du schéma afin de respecter les intérêts de la population et l'équilibre de l'ancien territoire de la CCCF**

✓ **Sollicite un accueil de cette antenne à la Maison des Services Publics à Enquin lez Guinegatte au vu de la présence du parc locatif sur notre commune (Pas de Calais Habitat, Logis 62, nombreux logements locatifs privés).**

## Aides aux entreprises

Dans le cadre de la politique de redynamisation du commerce de proximité la CAPSO a créé un fonds de développement commercial.

*Dans le cadre de mise en place d'aide aux travaux, soutien financier en accompagnement de la CAPSO*

### Les dépenses éligibles :

- ✓ La rénovation des façades, des vitrines, de l'éclairage :
- ✓ Les investissements concernant la partie extérieure de la vitrine commerciale et la façade du rez-de-chaussée commercial (réhabilitation, modernisation, agrandissement, agencement extérieur, menuiseries, peinture, stores-bannes, vitrage, éclairages, signalétique, ...)
- ✓ Les enseignes commerciales dans le cadre de la mise en conformité de la RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunale).
- ✓ Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et la sécurité des Etablissements Reçevant du Public (ERP).

### Les modalités d'intervention :

Intervention à part égale CAPSO/Commune à 20% du montant des travaux HT plafonnée à 2 000€.

Note : l'entreprise ne pourra bénéficier de l'aide qu'une seule fois.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **D'accompagner le soutien financier pour les projets validés par la CAPSO dans le cadre des travaux d'aménagement, d'accessibilité des commerces,**
- **De fixer la participation financière à 20 % du montant des travaux HT plafonnée à 2 000€,**
- **De financer la réalisation de trois opérations par an.**

## Présentation des recettes générées par les Parcs éoliens

Retombées Fiscales			
Parc éolien de la Carnoye	2 machines		19 082 €
Parc éolien du Mont d'Erny	3 machines		18 520 €
total			37 602 €
Servitudes annuelles de passage Parc éolien de la Carnoye			
Chemin de Bredreuille : Voie communale	4,50€ ml	515 ml	2 317,50 €
chemin de Pippemont à Fléchinelle :			
Chemin rural	2,50 ml	470 ml	1 175 €
total			3 492,50 €
Recette annuelle			41 094,5 €

## Dégrévement aux jeunes agriculteurs

Par délibération du 25 juin 2003, le conseil municipal d'Enguinegatte avait délibéré pour octroyer une exonération de 5 ans de la part communale de la Taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs ayant un souscrit un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE).  
Sur l'ex commune d'Enquin, aucune exonération n'a été votée.

Quand les jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides nationales, ils ont une prise en charge par l'état de 50 % de la part communale et de la part intercommunale de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) et la commune peut prendre en charge les 50 % restant pour une durée pouvant varier entre 1 et 5 ans.

10 installations peuvent avoir lieu d'ici 5 ans, les conditions pour en bénéficier : être éligible aux aides nationales à l'installation : diplôme agricole de niveau IV (bac), entre 18 et 40 ans, revenu disponible entre 1 et 3 smic, plan de professionnalisation personnalisé validé.

**Le conseil municipal décide d'exonérer ces jeunes agriculteurs des 50 % restant de la part communale sur la TFNB, durant trois années. Celle-ci sera applicable à compter de la taxation de 2019.**

## Motion de soutien au Tribunal de St Omer

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance de Saint Omer

Le projet de réforme apparaît de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son Tribunal et la qualité de la justice rendue.

La justice au même titre que l'éducation, la santé ou encore la sécurité est un service public qui doit rester proche du justiciable

Le conseil municipal demande le maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint Omer dans toutes ses compétences, au nom de la justice de proximité et de qualité et soutient l'action des Avocats du Barreau de St Omer auprès des pouvoirs publics.